



**Bernard GEGOUT**  
Délégué Syndical Central GrDF  
Tel : 07 60 43 50 92  
Email : [bernard.gegout@grdf.fr](mailto:bernard.gegout@grdf.fr)

## GAZPAR

Depuis le printemps 2013, aucune communication spécifique n'avait été faite sur ce dossier par FO. En effet, nous étions encore loin d'avoir les retours positifs de la CRE et des Ministères pour le début de l'expérimentation qui devait passer par l'installation de 150 000 compteurs .

Lors du salon des maires en Novembre dernier, 24 villes pilotes représentant 4 régions différentes ont été dévoilées mais le démarrage du pilote ne commencera qu'en 2016.

Une nouvelle étape vient d'être franchie concernant ce projet, puisque la Direction a validé les entreprises qui participeront à la construction des concentrateurs, des modules et des compteurs suite à l'appel d'offres européen.

Nous reconnaissons que ce dossier avance sereinement au sein de GrDF, même si cela n'est pas forcément simple, car il est sans doute le plus important pour l'avenir de GrDF.

La prochaine étape sera l'attribution des marchés pour la pose des concentrateurs et des compteurs. **C'est sans aucun doute le plus important.** Les Techniciens Clientèle seront avec les Techniciens de Réseaux les premiers impactés et la Direction annonce la création de plus de 1000 emplois directs en France entre 2012 et 2022.

FO Énergie et Mines admet qu'il y aura de nouvelles activités dans les métiers actuels, et qu'il y aura également de nouveaux métiers à GrDF. Ceux-ci devraient permettre aux agents de pouvoir évoluer au sein du Distributeur. FO Énergie et Mines sera vigilante sur les créations d'emplois, surtout à l'interne.

Dans les mois à venir, de nouvelles étapes seront encore franchies et nous espérons que ce dossier restera dans cette dynamique afin que chacun trouve sa place.

## LA RÉMUNÉRATION A GrDF

GrDF présente annuellement la démarche « Rémunération Globale » au CCE afin de clarifier les pratiques en termes de rémunération.

Pour ce faire, la Direction utilise toutes les alternatives au « bonus » de salaire afin de récompenser les salariés sans subir une inflation des charges.

La question principale est : **Comment comparer une rémunération périphérique à son équivalent salaire ?**

L'effet d'annonce que pratique la Direction de GrDF pourrait satisfaire le plus grand nombre de salariés, dès l'instant où elle annonce une progression de 20 % du salaire moyen entre 2008 et 2012, pour une inflation se situant aux alentours de 5,5 %.

FO Énergie et Mines indique entre autres que l'inflation n'est qu'un des éléments constitutifs du pouvoir d'achat des salariés, et que l'évolution des mesures générales (Salaire National de Base) pour la période 2011 – 2013 a conduit à une baisse de 2,10 % de la rémunération.

FO Énergie et Mine a toujours revendiqué la prise en charge par l'employeur pour ne pas amputer le pouvoir d'achat des salariés des prélèvements obligatoires tels que la Prévoyance, le Régime Supplémentaire de Retraite qui représentent à eux deux, 5,3 % de prélèvements supplémentaires.

En conclusion, si pour FO Énergie et Mines, GrDF se situe dans la bonne fourchette en termes de rémunération de ses salariés, il n'en demeure pas moins que les propositions d'augmentation du Salaire National de Base et ces périphériques ne permettent pas de compenser en totalité la baisse du pouvoir d'achat de son personnel.